



L'AVIS DE L'EXPERT

# « Considérés comme les emmerdeurs »

Pour le politologue Min Reuchamps, un système de tirage au sort est idéal pour obtenir une participation citoyenne qui donne la parole à tous.

• Alain WOLWERTZ

**D**octeur en sciences politiques et sociales à l'UCL, Min Reuchamps s'est particulièrement intéressé aux questions de la participation et de la gouvernance multiniveaux. Même si les statistiques manquent concernant le nombre et l'efficacité des interpellations citoyennes des collèges communaux – Camille François, une de ses étudiantes réalise actuellement ce travail de recherche – il constate que « cela n'a pas pris ». Il y en a très peu, lorsqu'il y en a ce sont souvent par les mêmes personnes et ils sont rarement écoutés et parfois jugés comme « les emmerdeurs de service ».

**TROP COMPLEXE ?**

La faute à une procédure trop complexe qui rebute les citoyens ? « Non, c'est un facteur plus profondément ancré qui est celui d'une distance de la dimension institutionnelle des choses. En face-à-face les gens sont encore capables

de se parler, y compris avec leurs autorités politiques. Mais dans un cadre institutionnel, il y a peu de gens qui se disent que ça va changer quelque chose et ils préfèrent des canaux moins institutionnels en se disant que c'est plus efficace. Et c'est probablement vrai aussi dans l'autre sens : les élus se disent que c'est peut-être mieux que ça fonctionne comme ça. C'est donc un droit qui est très formalisé alors que les gens ont peut-être davantage besoin de canaux informels. »

**TIRAGE AU SORT**

« Si on veut faire de la participation formalisée, alors il faut mettre d'autres principes en place. Notamment ne pas laisser une invitation ouverte à tout le monde puisqu'on sait bien qu'il n'y a qu'un certain type de personnes qui va prendre la parole. »

C'est là que des processus comme le tirage au sort vont faire la différence si l'objectif est d'avoir une diversité de personnes et des personnes qui, habi-



tuuellement, ne participent pas. »

**INTERPELLATION ET PARTICIPATION**

Intégrer des citoyens par tirage au sort, c'est aller plus loin que l'interpellation. C'est de la participation. « Oui, mais elle peut prendre plusieurs formes : ça peut aller de la consultation jusqu'à la codécision, avec par exemple le modèle des budgets participatifs. C'est évidemment plus lourd et cela dépend du niveau de participation qu'est prête à don-

ner l'autorité communale. »

**RÉPÉTER POUR CONVAINCRE**

Donner plus d'espace de participation aux citoyens n'est-il pas trop complexe par rapport aux résultats concrets qu'on peut en attendre ? « Tout est toujours plus compliqué que si on a un dictateur. La démocratie par définition va impliquer un dispositif plus complexe. La difficulté est donc de trouver le bon dispositif par rapport aux objec-

tifs et aux moyens. Mais il est important de dire que c'est la répétition de tels processus participatifs qui va faire la différence. Si on ne fait pour une seule idée, cela va paraître compliqué et coûteux à tout le monde et peut-être très insatisfaisant si on arrive à la conclusion que la Commune n'est pas compétente ou n'a pas les moyens de concrétiser. Mais si une routine s'installe, cela coûtera moins cher et on verra que certains dossiers peuvent aboutir. » ■

PAROLES CITOYENNES

## Démocratie d'élevage ou démocratie sauvage ?

L'interpellation du collège communal est un outil démocratique. Mais il en existe d'autres, moins formalisés mais non moins efficaces.

**L**e citoyen doit-il obligatoirement être pris par la main pour oser se faire entendre par ses élus communaux ? Lui faut-il absolument un règlement, un décret pour qu'il puisse faire passer ses idées et ses propositions chez ceux qui dirigent sa cité ?

Ce serait oublier qu'en démocratie il est possible de mobiliser librement pour organiser une grève, une manifestation ou toute autre action pour se faire



Dans le Brabant wallon, le projet « Enragez-vous » permet aux citoyens de faire des propositions aux candidats aux élections communales.

entendre et, éventuellement, infléchir la politique.

« Les Français parlent de démocratie d'élevage, où on participe dans le cadre des institutions, et de démocratie sauvage où on crée en

dehors du conseil communal. Et on a besoin des deux, indique Min Reuchamps. Par contre, et on en revient encore à cet aspect inégalitaire de la participation, c'est que ceux qui seront écoutés dans un pro-

cessus de participation « sauvage » ne seront pas les plus précarisés, ceux qui ont moins de voix, etc. C'est pour cela qu'il faut envisager un processus qui inclut tout le monde. Car si la participation reproduit les inégalités, on n'a rien gagné. »

Et pour cela, estime le politologue de l'UCL, ce qui manque encore trop dans nos démocraties, y compris au niveau local, ce sont des espaces où on peut délibérer. « Il faut des espaces où les gens puissent échanger et entendre les arguments. On pourrait imaginer d'autres avènes autour du conseil communal, comme il existe les conseils de quartier, des conseils consultatifs... »

Autre clé pour le succès d'une vraie implication citoyenne : savoir pourquoi on participe. « La participation n'est qu'un outil, ce qui compte c'est ce qui va en être fait. » Un exemple typique qui

fait beaucoup débat ces derniers temps est la question de la retransmission en direct des conseils communaux, pose Min Reuchamps. « Mais en fait, ce n'est pas très intéressant à regarder si on ne fait rien d'autre. C'est le dispositif qu'on y ajoute qui est important. » Un dispositif qui permettra au citoyen de sortir d'un rôle de spectateur pour endosser celui d'acteur ou, au moins, d'influenceur du débat. En France par exemple des débats de l'Assemblée nationale sont retransmis en direct, mais il y a en plus de cela une plateforme où les gens peuvent débattre des sujets discutés par les parlementaires, faire du lobbying citoyen auprès de ceux-ci ou encore proposer des amendements aux projets de loi. Un subtil mélange entre démocratie d'élevage et démocratie sauvage. ■ A.W.